



EXPERTS MULTIMEDIA

12, avenue Maurice Thorez
94200 IVRY-SUR-SEINE
Tél. : 01 43 09 05 92
E-mail : info@idylyk.com
Site Internet : www.idylyk.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU SERVICE IDYLYK SITEAUTOMATIK

DEFINITIONS

Contrat : ensemble des documents contractuels composés par ordre décroissant de priorité, des présentes conditions générales, des éventuelles conditions particulières et du bon de commande.

Client : personne, physique ou morale, signataire du bon de commande, au titre de son activité professionnelle.

Site Internet : ensemble de données nécessaires à la publication et à l'échange d'informations sur Internet associées à un ou plusieurs noms de domaine.

Nom de domaine : nom désignant de manière unique l'emplacement sur Internet des sites d'une entreprise.

Hébergement : ressources techniques et moyens mis à la disposition du client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet.

Internet : réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

Plate-forme d'hébergement : ensemble de matériels destinés à la mise en oeuvre des fonctions nécessaires à la publication, la maintenance et la mise en ligne des sites Internet du client.

ARTICLE 1 - OBJET

1.1 - Le présent contrat siteautomatik a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Idylyk héberge sur sa plateforme d'hébergement le site Internet « siteautomatik » du client. L'hébergement est mutualisé, plusieurs sites de plusieurs clients peuvent être hébergés sur une même plate-forme d'hébergement.

1.2 - Toutefois, d'autres prestations, services ou options peuvent être fournies par Idylyk dans le cadre d'un autre contrat ou bien dans le cadre de conditions particulières attachées aux présentes conditions générales.

1.3 - Le client reconnaît expressément que le présent contrat siteautomatik n'a en aucun cas pour objet l'accès à Internet.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

2.1 - La commande s'effectue par la signature du bon de commande de l'agence IDYLYK, annoté de la mention manuscrite « Bon pour accord » et du cachet du Client accompagné du règlement par chèque rédigé en euros à l'ordre d'IDYLYK.

2.2 - La passation de la commande implique l'acceptation sans restrictions de nos conditions de vente. Toutes clauses contraires à celles ci-dessous insérées sur les papiers commerciaux de nos clients seront considérées comme nulles et non avenues. Nos présentes conditions régiront seules nos prestations excluant les conditions d'achat de nos clients ou de tout autre document émanant d'eux.

2.3 – Certains des services proposés par siteautomatik sont soumis à des conditions d'utilisation. IDYLYK se réserve le droit de modifier à tout moment ces conditions d'utilisation. Il est donc conseiller de vous référer à la dernière version des Conditions d'utilisation disponible sur le site siteautomatik.com.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA SOCIETE IDYLYK

3.1 - Le bon de commande détaille les différentes options d'abonnement à choisir par le client en vue de la préparation par Idylyk de l'espace et des ressources que celle-ci réserve au client sur sa plate-forme d'hébergement. Idylyk met à disposition cet espace et ces ressources conformément aux éléments fournis par le client sur le bon de commande. Idylyk s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en oeuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art.

3.2 - Idylyk s'engage à :

- S'efforcer d'offrir un accès à la plate-forme d'hébergement et au système d'administration siteautomatik 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

En cas de nécessité, Idylyk se réserve la possibilité d'interrompre l'accès à la plate-forme d'hébergement pour procéder à une intervention technique de maintenance et/ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services. Idylyk tentera alors d'informer le client, dans la mesure du possible, de l'existence et de la durée de l'intervention. Idylyk s'efforcera de procéder aux opérations de maintenance aux heures où la plate-forme

d'hébergement est la moins utilisée par les utilisateurs d'Internet, sauf dans le cadre d'une maintenance corrective urgente.

- faire ses meilleurs efforts pour fournir quotidiennement, dans la mesure du possible, des statistiques en ligne concernant les consultations des trente derniers jours.

3.3 - Idylyk administre seul le site Internet du client (réalisation des pages du site, configuration des boites e-mail, administration des bases de données, accès ftp...). Le client gère exclusivement le contenu de son site au moyen d'une interface d'administration, qui est accessible par mot de passe et identifiant. Les mots de passe et identifiants sont communiqués par Idylyk au client après réception du bon de commande daté, paraphé et signé de la part du client.

3.4 - La plate-forme d'hébergement d'Idylyk est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de terminaux appropriés connectés à ce réseau. Les services siteautomatik sont développés pour une utilisation optimisée sur PC via le navigateur Internet Explorer.

3.5 - Idylyk prend des précautions raisonnables pour assurer la protection matérielle des données et programmes que le client lui aura confiés. En principe, des sauvegardes hebdomadaires sont effectuées. Cependant, pour des raisons techniques, notamment liées aux robots en charge de ces opérations, ces sauvegardes peuvent ne pas avoir lieu à la fréquence susvisée. Par conséquent, le client doit conserver les données sources qu'il ajoute à son site Internet. En cas de perte ou de destruction des données du client et sur demande écrite de ce dernier, la dernière sauvegarde effectuée pourra lui être communiquée dans un délai raisonnable. Idylyk s'engage à répondre deux fois maximum par année contractuelle à de telles demandes ; au delà, l'opération de restitution fera l'objet d'un devis et, après acceptation du client, sera facturée au tarif en vigueur au jour de la demande. En matière de pertes et/ou de restauration de données et/ou de programmes confiés par le client, les obligations et responsabilités d'Idylyk sont limitées aux stipulations qui précèdent.

ARTICLE 4 - PRIX & FACTURATION

4.1 - Les prix des packs et options fournis par Idylyk au titre du présent contrat siteautomatik font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur demande auprès d'Idylyk.

Les prix des packs et des options sont mentionnés dans le bon de commande : ils s'entendent hors taxe. Les factures seront émises par Idylyk en euros exclusivement et les paiements seront effectués par le client en euros exclusivement.

4.2 - La communication au client de l'identifiant et du mot de passe déclenche la facturation par Idylyk, selon une périodicité définie dans le bon de commande. Pour les périodes subséquentes, la facturation est établie le premier jour suivant l'échéance de la période précédente. Les factures sont payables terme à échoir et à réception. Tous les droits et taxes, présents ou à venir, assis sur ces prix seront facturés en sus, à la date de leur mise en application légale.

4.3 - Idylyk se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment dans les conditions prévues à l'ARTICLE 20.

4.4 - Le client est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du contrat siteautomatik par Idylyk.

4.5 - Les factures sont payables à trente jours date d'établissement de facture. En cas de prélèvement automatique, le délai est augmenté de 5 jours.

En cas de non paiement à son échéance, toute somme due portera intérêts à compter de cette échéance, à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de ladite échéance, après mise en demeure par lettre recommandée restée quinze jours sans effet.

Tout désaccord ou toute demande d'éclaircissement concernant une facture doivent être notifiés par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de douze mois à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, le Client est réputé d'accord avec la facture qui lui a été présentée et aucune contestation ne sera admise par IDYLYK. L'obligation de paiement n'est suspendue que pour la partie contestée de la facture. Le Client reste tenu de payer la partie non contestée de la facture en respectant le délai contractuel.

Si, à l'issue de la contestation et au titre de celle-ci, le Client reste redevable d'une somme à IDYLYK, cette somme devient immédiatement exigible.

ARTICLE 5 - DEPASSEMENT DU VOLUME MENSUEL DE TRANSFERT DE DONNEES OU DE L'ESPACE DE STOCKAGE COMMANDES INITIALEMENT

5.1 - Les différentes solutions d'hébergement proposées par Idylyk comprennent, sous forme de forfait mensuel, un certain volume de trafic correspondant à un transfert de données et un certain espace de stockage de données exprimés en Méga Octets (Mo) ou en Giga Octets (Go).

5.2 - Le client est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit.

5.3 - Afin d'éviter tout dépassement du volume de transfert, le client peut demander à Idylyk, par e-mail ou télécopie (disponibles sur le site <http://www.idylyk.com>, ou à toute autre adresse qu'Idylyk viendrait à lui

substituer), la suspension provisoire de l'accès à son site. En l'absence de demande de suspension quelle qu'elle soit, le client sera réputé avoir accepté le dépassement de transfert de données ainsi que la facturation corrélative.

5.4 - En cas de litige, les parties conviennent que les mesures présentes dans la base technique feront seules foi en matière de dépassement de la bande passante et de dépassement de l'espace de stockage mis à la disposition du client sur la plate-forme d'hébergement. Tout dépassement du volume mensuel de transfert de données et/ou tout dépassement de l'espace de stockage autorisé fera l'objet d'une facturation complémentaire, établie au tarif en vigueur au jour du dépassement, sur la base du nombre de Méga Octets (Mo) transférés ou stockés en sus, ce que le client accepte expressément.

ARTICLE 6 - NOM DE DOMAINE

6.1 - Le nom de domaine est soumis aux conditions générales de réservation d'un nom de domaine et fait l'objet d'un contrat indépendant du présent accord.

6.2 - Les conditions générales de réservation d'un nom de domaine sont disponibles à toute autre adresse que Idylyk viendrait à lui substituer, et sur demande auprès de Idylyk.

ARTICLE 7 - SOLUTIONS DE MESSAGERIE ELECTRONIQUE

7.1 - Dans les packs, Idylyk propose des solutions de messageries électroniques au client. Ces services sont mutualisés. Le client reconnaît que la transmission des messages électroniques comporte des aléas techniques. Idylyk dégage toute responsabilité sur l'intégralité et l'intégrité des messages déposés dans les boîtes aux lettres du client ou renvoyés à d'autres adresses, y compris si elles sont situées sur la même plate-forme de messagerie. Notamment, il appartient au client de s'équiper de systèmes de sécurité suffisants lui permettant d'éradiquer tout type de virus pouvant circuler sur Internet et pouvant s'introduire sur son système informatique par le biais du service de la messagerie électronique.

7.2 - Le client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités de la messagerie pour envoyer des messages en grand nombre ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir. A ce titre, Idylyk se réserve le droit de mettre en place sur ses serveurs les outils logiciels empêchant ces pratiques. Les stipulations qui précèdent ne concernent pas les services de publipostage électronique pour lesquels un contrat spécifique doit être signé préalablement avec Idylyk après fourniture d'un cahier des charges par le client et étude de faisabilité par Idylyk.

7.3 - Idylyk se charge d'administrer les solutions de messageries électroniques, de créer des boîtes aux lettres électroniques et de renvoyer des adresses de messagerie électronique. Le nombre de boîtes aux lettres et leur capacité maximale figurent au bon de commande. Tout dépassement des capacités maximales et/ou une configuration erronée du fait du client peuvent générer la perte ou le rejet des messages entrants, voire générer des dysfonctionnements du système de messagerie mis en oeuvre.

ARTICLE 8 - FORMULAIRES ET BASES DE DONNEES

Le client peut utiliser certains logiciels propriétaires d'Idylyk lui permettant de collecter des données : un formulaire et un outil de stockage des données. Le client s'engage à utiliser ces outils conformément à l'ARTICLE 17 - PROPRIETE INTELLECTUELLE. Idylyk ne donne aucune garantie quant à l'usage de ces logiciels qui sont livrés en l'état et peuvent comporter des anomalies plus ou moins importantes. Ces solutions sont destinées exclusivement à recueillir et à stocker les données ; en fonction du système d'exploitation choisi par le client lors de la souscription du service, des progiciels tiers, sont indispensables pour exploiter, ordonner, maintenir et alimenter la base de données du client.

ARTICLE 9 - STATISTIQUES

Le client peut accéder aux statistiques de fréquentation de son site Internet proposées par Idylyk par le biais du navigateur Internet.

ARTICLE 10 - SUPPORT TECHNIQUE

Le client peut accéder au service de support technique par téléphone 01 43 09 05 92 ou par e-mail à support@idylyk.com de 9 heures à 18 heures du lundi au vendredi hors jours fériés. En aucun cas, Idylyk ne garantit la résolution des incidents qui lui sont soumis, ni le temps nécessaire à la fourniture d'une réponse ou d'une solution de contournement. Toutefois, Idylyk s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de prendre en compte les incidents signalés et, dans la mesure du possible, y apporter une réponse qu'elle seule jugera appropriée.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITE D'IDYLYK

11.1 - Idylyk s'engage à mettre tous ses moyens en oeuvre pour délivrer dans des conditions optimales le service d'hébergement au client. La responsabilité d'Idylyk envers le client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

11.2 - Le client reconnaît que les logiciels et progiciels (édités par des tiers) utilisés sur la plate-forme d'hébergement relèvent d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et qu'ils ne peuvent matériellement pas faire l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation. Le

client accepte donc de supporter, dans des limites raisonnables, des risques d'imperfection ou l'indisponibilité des plate-formes d'administration et d'hébergement.

11.3- IDYLYK se réserve le droit d'ajouter ou de modifier à tout moment les services et options des packs siteautomatik.

11.4 - Du fait des caractéristiques de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, Idylyk ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- Le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, leur exploitation et leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers notamment les fichiers d'adresses mais aussi le son, le texte, les images, les éléments de forme, les données accessibles sur le site et ce à quelque titre que ce soit.
- les difficultés d'accès au site hébergé du fait du non respect total ou partiel d'une obligation du client, d'une défaillance et/ou d'une saturation à certaines périodes des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.
- La contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier.
- Les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par Idylyk.
- Les dommages que pourraient subir les équipements connectés à la plate-forme d'hébergement (terminaux du client) ou leur mauvaise utilisation, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client.
- Les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.
- Le dépassement du volume mensuel de transfert de données ou de l'espace de stockage autorisés par la formule d'hébergement choisie par le client lors de la souscription du service.
- Les préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par Idylyk, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfécies ou de clients.

Toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. Les réparations dues par Idylyk en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse des dommages indirects. En tout état de cause, le montant des dommages intérêts qui pourraient être mis à la charge d'Idylyk, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le client à Idylyk, au cours des six derniers mois pour la part du service pour laquelle la responsabilité d'Idylyk a été retenue dans le cadre de l'exécution du présent contrat siteautomatik.

11.5 - La responsabilité pénale d'Idylyk et/ou la responsabilité civile d'Idylyk à l'égard de tiers au présent contrat siteautomatik ainsi que les modalités de détention, de conservation et de communication des données permettant l'identification du client, sont régies par la loi du 30 septembre 1986 modifiée. IDYLYK s'engage à ne pas faire usage commercial des données et à ne les conserver que pendant une durée strictement liée à la finalité du traitement. Conformément à la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 (article 34), les personnes à propos desquelles des données personnelles sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ces données. Le traitement automatisé des données nominatives réalisé lors de l'inscription à siteautomatik fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui a délivré un récépissé sous le numéro mentionné sur le site siteautomatik.com.

11.6 - IDYLYK se réserve le droit de communiquer autour du siteautomatik de ses clients via le chapitre « Références » de son site siteautomatik.com, le client en sera simplement informé par e-mail.

ARTICLE 12 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

12.1 - Le client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu d'Idylyk toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le client lors de la commande ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité.

12.2 - A titre d'exemple, et sans que cette énumération soit limitative, le client a préalablement souscrit les abonnements et services nécessaires afin de disposer d'un accès au réseau Internet auprès des fournisseurs de son choix, le client a le libre usage d'un micro-ordinateur du type PC configuré et paramétré aux fins de se connecter à la plate-forme d'administration de son site Internet.

12.3 - Par l'utilisation faite des services siteautomatik le client accepte de :

- fournir des informations vraies, exactes, à jour et complètes sur lui-même comme demandé dans le formulaire d'inscription à siteautomatik
- maintenir et remettre à jour régulièrement les Données d'Inscription afin de les conserver vraies, exactes, à jour et complètes. Dans l'hypothèse où le client fournirait des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, IDYLYK serait en droit de suspendre ou de résilier le contrat siteautomatik et de refuser immédiatement et pour le futur l'accès à tout ou partie du siteautomatik du client.

12.4 - L'utilisation du module d'administration du site par le client s'effectue sous sa seule responsabilité. Le client est seul responsable de la conservation et de la communication des identifiants et mots de passe nécessaires à l'utilisation de ce module. Si une tierce personne non autorisée a eu accès au système d'administration du site automatik du client, le client doit aussitôt en informer IDYLYK à des fins de modifications du code d'accès. IDYLYK ne pourra être tenu pour responsable de toute perte ou dommage survenant en cas de manquement aux obligations du présent paragraphe.

12.5 - En application des dispositions légales et notamment de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, le client est civilement et pénalement responsable du Contenu de son site (données, textes, logiciels, musiques, sons, photographies, images, vidéos, messages ou tous autres matériels), des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité et de protection des mineurs; le client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dont notamment les règles ayant trait au fonctionnement des services en ligne, au commerce électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes mœurs et à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet, communément appelés « Netiquette » ; le client garantit Idylyk contre toute action en revendication de tiers liées au contenu des informations hébergées et à ce titre, le client indemniserà Idylyk de tous frais, charges, indemnités et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais des conseils d'Idylyk, y compris en cas de décision de justice non définitive.

A titre d'exemples dont la liste est non exhaustive, le client s'interdit :

- de publier tout Contenu qui soit illégal, nuisible, menaçant, abusif, constitutif de harcèlement, diffamatoire, vulgaire, obscène, menaçant pour la vie privée d'autrui, haineux, raciste, ou autrement répréhensible ;
- de publier tout Contenu qui serait contraire à la loi en vigueur en France, notamment relatif à la pédophilie, aux ventes d'organes, aux ventes de substances illicites ou de toute autre objets et/ou prestations illicites, faisant l'apologie du terrorisme, des crimes de guerre, du nazisme.
- de transmettre tout Contenu qui pourrait être constitutif, sans que ce qui suit ne soit limitatif, d'incitation à la réalisation de crimes et délits ; de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation ; d'apologie du nazisme, de contestations de l'existence de crimes contre l'humanité, de fausse nouvelle, de même que tout Contenu destiné à exhiber ou vendre des objets et/ou d'ouvrages interdits ; d'atteinte à l'autorité de la justice ; d'informations relatives à l'adoption, au procès, au suicide de mineurs, ou à une situation fiscale individuelle ; de diffusion hors des conditions autorisées de sondages et simulations de vote relatifs à une élection ou un référendum ; de diffamation et injure ; d'atteinte à la vie privée ; ou encore d'acte mettant en péril des mineurs notamment par la fabrication, le transport, et la diffusion de message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ;
- de transmettre tout Contenu comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur, ou outil de télécommunication sans que cette énumération ne soit limitative ;
- de perturber les serveurs, les réseaux, et notamment de se livrer à du « spam ».

12.6 - En conséquence, le client accepte la suppression ou la limitation de l'accès du grand public aux contenus hébergés par Idylyk et mis en ligne par le client. La responsabilité d'Idylyk ne peut être recherchée à cet égard pour quelque cause que ce soit. Nonobstant ce qui précède, le client reste redevable de la totalité des sommes dues au titre du contrat siteautomatik en cours sans possibilité de résiliation anticipée et Idylyk se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, de résilier de plein droit le présent contrat, sans autre formalité et sans préjudice de tous dommages intérêts auxquels Idylyk pourrait prétendre.

12.7 - Le client s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site Web en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

12.8 - En toute hypothèse, il est formellement interdit au client d'analyser, visualiser ou modifier la configuration de la plate-forme d'hébergement d'Idylyk ainsi que sa structure et les fichiers la constituant. Les seules interventions autorisées du client sur la plate-forme d'hébergement sont l'implémentation, la mise à jour ou la suppression des éléments de contenu constituant son site Internet et se trouvant dans son espace d'hébergement privatif. Toute intervention sur des sites Internet de tiers présents sur la plate-forme d'hébergement et/ou toute intrusion ou tentative d'intrusion les systèmes informatiques de Idylyk entraînera la mise en jeu immédiate de la responsabilité pénale et civile du client par Idylyk.

12.9 - Le client autorise Idylyk à communiquer les modalités d'accès à la plate-forme à son créateur de site, dans le cas où le client aura spécifié dans le bon de commande ses coordonnées. Le client est entièrement et exclusivement responsable des conséquences de la communication des identifiants et mots de passe par Idylyk au prestataire désigné ou en cas de perte ou de vol des identifiants et mots de passe.

12.10 - Le client doit prendre les précautions nécessaires afin que l'application hébergée sur la plate-forme d'hébergement d'Idylyk soit sauvegardée de manière à en permettre la restauration par le client en cas de perte ou de destruction, notamment lorsque l'application hébergée est modifiée par le client entre deux sauvegardes réalisées par Idylyk.

12.11 - En raison de la mutualisation de l'hébergement, lors du développement de son site Internet, le client doit respecter les standards techniques de programmation. Ainsi, le client s'engage à ce que les scripts développés n'utilisent pas plus de cinq pour cent des ressources CPU à eux seuls et moins de dix Mo de mémoire RAM. Tout dépassement de ces seuils de manière répétée peut entraîner de plein droit et sans préavis la suspension du service par Idylyk afin de ne pas altérer la qualité de service auprès des autres clients hébergés sur la plate-forme mutualisée. Dans cette hypothèse, Idylyk en avisera le client à posteriori dans un délai raisonnable. De manière générale, le client s'engage à ce que les scripts hébergés ne portent pas atteinte à la configuration de la plate-forme d'hébergement d'Idylyk.

Ainsi, l'utilisation de programmes MySQL, PHP, Perl, Java ou de tout autre outil logiciel, de manière inappropriée ou abusive (scripts en boucle, connexion persistante, etc.) et non conforme aux standards de programmation susvisés est rigoureusement interdite.

ARTICLE 13 - APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'IDYLYK

13.1 - Les présentes conditions générales sont applicables aux prestations siteautomatik fournies par Idylyk. Le contrat siteautomatik prévaut sur toute plaquette, brochure commerciale, publicité ou contenu du site Internet siteautomatik.com ou idylyk.com

13.2 - Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales, qui s'appliquent quelles que soient les options retenues, l'hébergement et les services souscrits et les modalités d'ouverture de l'hébergement. Aucune demande séparée ou modification particulière du bon de commande faite par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'Idylyk, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Idylyk, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

13.3 - Le fait qu'Idylyk ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par Idylyk à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 14 - CAS DE FORCE MAJEURE

14.1 - En cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français, rendant impossible l'exécution par l'une ou l'autre partie de ses obligations, les obligations respectives d'Idylyk et du client seront dans un premier temps suspendues.

14.2 - Au cas où la suspension excède un délai de deux mois, le contrat siteautomatik pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. Idylyk et le client seront alors déliés de leurs engagements, sans qu'une quelconque indemnité soit due de part et d'autre de ce fait.

ARTICLE 15 - DUREE ET PRISE D'EFFET DU CONTRAT

15.1 - Le présent contrat prend effet à compter de sa date de signature par les deux parties pour une durée d'une année à compter de la date de communication par Idylyk des identifiants et mots de passe nécessaires à l'accès à la plate-forme d'hébergement d'Idylyk.

15.2 - En cas de transmission du bon de commande par télécopie, Idylyk devra recevoir par courrier postal, l'original du bon de commande daté, paraphé et signé par le Client au plus tard un mois après la réception par Idylyk du bon de commande transmis par télécopie. A défaut, le présent contrat pourra être déclaré par Idylyk comme nul et non avenue à titre de condition résolutoire et ce, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse. Ces stipulations s'appliquent également dans le cas où la télécopie reçue du client par Idylyk n'est pas conforme à l'original. Au delà de cette période, Idylyk et le client seront libérés de toutes leurs obligations en vertu du présent contrat, sans indemnité de la part d'Idylyk ; en revanche, le client restera redevable envers Idylyk d'une indemnité égale au montant des frais liés aux formules d'hébergement et des options souscrites pour la période écoulée.

15.3 - Toutefois le client peut à tout moment activer ou désactiver des services supplémentaires via son interface d'administration moyennant le paiement des options choisies. Les présentes activations prendront effet à compter de la réception des sommes dues. Les désactivations seront effectuées au plus tard à la fin du mois suivant la notification de désactivation.

15.4 - Le présent contrat est renouvelable, aux conditions générales en vigueur lors du renouvellement, par tacite reconduction annuellement, sauf renonciation notifiée, par courrier postal recommandé avec demande d'avis de réception, trois mois avant l'échéance contractuelle en cours.

ARTICLE 16 - RESILIATION

En cas de non respect par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, le présent contrat siteautomatik sera résilié de plein droit un mois après envoi par l'autre partie d'une mise en demeure demeurée infructueuse, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception précisant les fautes contractuelles reprochées.

ARTICLE 17 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

17.1 - Idylyk concède au client un droit d'usage de ses logiciels propriétaires fournis dans le cadre des prestations siteautomatik, à titre non exclusif, pour la durée du contrat siteautomatik et pour le monde entier. Le client s'engage à ne pas copier, traduire, modifier, corriger, améliorer, adapter, décompiler par ingénierie inverse, créer des oeuvres dérivées, et s'interdit plus généralement toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'Idylyk sur ses logiciels. Le client n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les bases de données d'Idylyk, ni sur ses marques, concepts, écrans, graphiques ou ergonomie.

17.2 - À la fin du contrat siteautomatik, pour quelque cause que ce soit, le client devra, sans délai, détruire les logiciels Idylyk ainsi que la documentation associée.

17.3 - D'autre part, le client s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation des progiciels tiers mis à sa disposition par Idylyk pour la durée du contrat siteautomatik, y compris dans le cas de la fourniture de logiciels. Les conditions générales d'utilisation de ces progiciels tiers sont disponibles auprès des éditeurs ou d'Idylyk sur demande du client.

ARTICLE 18 - CONFIDENTIALITE

18.1 - Chacune des parties devra considérer comme confidentiel, pendant la durée du contrat siteautomatik et après son expiration, les informations, documents, systèmes, savoir-faire, formules ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat siteautomatik.

18.2 - Toutefois, le client a la faculté de communiquer à un tiers prestataire en charge du développement de son site Web certaines de ces informations à la condition d'un accord préalable et écrit d'Idylyk et de recueillir de la part du tiers prestataire, par écrit et préalablement, les mêmes engagements de confidentialité.

ARTICLE 19 - CESSION

Le client n'est pas autorisé à céder, transférer, déléguer ou licencier les droits et obligations découlant du contrat siteautomatik, sous quelque forme que ce soit, à une autre société, sauf accord préalable et écrit d'Idylyk.

ARTICLE 20 - MODIFICATION

20.1 - Les parties conviennent qu'Idylyk peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le client par un avertissement et/ou de porter ces modifications dans les conditions générales.

20.2 - Toute modification des conditions générales ou particulières ainsi que l'introduction de nouveaux packs, options ou prix feront l'objet d'une information par l'envoi d'un courrier électronique au client. Dans ces hypothèses, le client peut résilier de plein droit le présent contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE 21 - NON-VALIDITE PARTIELLE

La nullité d'une des clauses du contrat siteautomatik en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat qui garderont leur plein effet et portée.

ARTICLE 22 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

22.1 - Le contrat siteautomatik est soumis à la loi française.

22.2 - En cas de litige survenant à l'occasion du contrat siteautomatik, tant pour ce qui concerne son interprétation que son exécution, et éventuellement après une tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgences ou les procédures conservatoires.